

Les coopératives de travailleurs : quel soutien financier à Bruxelles ?

Un nombre important d'aides aux entreprises est proposé en RBC parmi lesquelles certaines permettent une intervention majorée intéressante aux projets coopératifs. Elles s'adaptent cependant assez peu à un processus de transmission, a fortiori aux travailleurs. Parfois elles sont proposées sur un temps très court, non récurrentes ou imposent un changement de consultant.

Il est donc important, avant d'entamer toute demande, de vérifier les conditions d'éligibilité de chaque aide et de construire, en fonction de besoins à définir pour chaque phase de son projet, un « plan soutien de l'entreprise ».

La liste ci-dessous est indicative et renvoie vers des informations plus complètes. Elle est actualisée au 15 septembre 2019. Les priorités politiques de la nouvelle législature apporteront sans doute quelques modifications.

1) AIDES ET PRIMES EN COURS D'ÉLABORATION DE PROJET

a) Pour développer l'implication des travailleurs avant/en début de phase de transmission :

Prime consultance : permet de la consultance pour aide à la gouvernance ; gouvernance participative par l'implication des travailleurs dans la prise de décision ; diagnostic dans le cadre de la reprise d'une entreprise.

Les limites : la consultance doit durer 6 mois max ; si on a déjà bénéficié d'une aide à la consultance, il faut changer de consultant, et changer d'objet – pour un processus long comme une transmission, il sera nécessaire de

40 à 60% du coût de la consultance en fonction de critères définis. (dont +10% si starter, +10% si entreprise sociale, etc.)

Max 10.000€/an

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-consultance>

Upgade (Innoviris) : pour projet d'innovation d'organisation = mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu du travail ou les relations extérieures de l'entreprise par l'utilisation et l'exploitation de technologies de l'information (TIC).

Pourrait servir à implémenter une gouvernance participative ?

Max 35% des coûts pour les TPE et petites entreprises ; max 25% pour les moyennes entreprises

<https://newinnoviris.irisnet.be/fr/soutien-financier-entreprises/programmes-bruxellois/upgrade-process-innovation>

b) Pour soutenir les futurs travailleurs associés :

Prime projet d'entreprise : développer son idée : particulier ou groupe de 3 personnes désireux de créer une coopérative.

Consultance (EDM, étude financière, juridique, technique ou informatique) ou formation (max 3 mois)

Accompagnement obligatoire par Hub.brussels ou un GEL

Max 60% des coûts

Max 3.000€

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-projet-dentreprise-developper-son-idee>

Prime projet d'entreprise : approfondir son projet : particulier ou groupe de 3 personnes désireux de créer une coopérative.

Consultance (EDM, étude financière, juridique, technique ou informatique) ou formation (max 3 mois) ou équipement indispensable au lancement de l'activité

Accompagnement obligatoire par Hub brussels ou un GEL

Max 60% des coûts

Max 15.000€

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-projet-dentreprise-approfondir-son-projet>

Prime projet d'entreprise : reprise : particulier qui a un projet de reprise ou groupe de 3 personnes qui vise la reprise d'une coopérative.

Entreprise à reprendre de min 3 travailleur CDI et CA moyen max de 2 M€

Avoir déjà un plan financier et un projet de stratégie de développement de l'entreprise.

Consultance (EDM, étude financière, juridique, technique ou informatique) ou formation (max 3 mois).

50% min des frais doivent porter sur un diagnostic de reprise.

Max 60% des coûts

Max 15.000€

Non cumulable avec la prime Projet d'entreprise : approfondir son projet.

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-projet-dentreprise-reprendre-une-entreprise>

2) AIDES ET PRIMES AU DÉMARRAGE DU PROJET

Appel à projet annuel Opensoon :

Favoriser l'ouverture de nouveaux commerces originaux, qualitatifs – Réservé en principe aux nouveaux commerces → quid d'une reprise avec changement de statut vers la coopérative ?

Appel annuel, 2 comités/an

Rencontre préalable de Hub.brussels

Critères basés sur : viabilité financière, originalité, qualité. Le caractère circulaire permet une augmentation de la bourse.

Procure un accompagnement de Hub.brussels + une bourse de max 15.000€

<http://werk-economie-emploi.brussels/fr/opensoon-2019>

Prime formation :

Durée de max 6 mois ; l'objet de la formation doit avoir un caractère exceptionnel ou urgent.

Ne peut pas porter sur la gestion journalière habituelle. Pourrait être du coaching en management ?

40 à 60% du coût de la consultance en fonction de critères définis (dont +10% si starter, +10% si entreprise sociale)

70% si économie circulaire.

Max 10.000€/an

Max 5 formations/an

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-formation>

Prime pour l'investissement : ok pour la reprise d'un fonds de commerce pour autant que l'entreprise cédante ait fermé = implique la création d'une nouvelle entreprise, pas une simple modification des statuts.

Permet l'achat immobilier pour autant que le bien n'appartienne pas à un administrateur.

Ne permet pas l'achat de parts ou d'actions.

Max 30% des coûts – La prime de base = 5% + une série de majorations (dont agrément Entreprise sociale bruxelloise = +10%)

Max 500.000€

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/prime-pour-un-investissement-travaux-materiel-immobilier-immateriel>

3) FINANCEMENT

a) Les travailleurs associés

Dans une coopérative de travailleurs, l'idéal est que la moitié au moins des associés soit composée de travailleurs. C'est pourquoi chaque travailleur est appelé à devenir associé. La participation financière attendue représente minimum 3 mois de salaire brut. Outre un investissement direct, plusieurs possibilités existent pour amener cette somme : constitution progressive d'une épargne sur salaire, prêt de l'entreprise, microcrédit.

b) Finance Brussels : <https://www.finance.brussels/fr>

(Les produits Brucofin et Brustart sont actuellement réservés aux SA et SPRL. La modification du code des sociétés n'est pas encore prise en compte)

i. Brupart : indépendants, PME et TPE et cofinancement bancaire (< 200.000€)

Boost me :

- Microcrédit pour chômeurs et TPE < 4 ans ; implantation hors zone de développement
- Apport de 25%
- Hors ZIP

Brufin :

- Cofinancement bancaire (Crédal ok)
- 10.000 à 200.000€
- Même durée que le prêt bancaire, taux + 50 points de base
- Max 50% du financement total
- Pas d'intervention du FBG

ii. Brusoc : TPE et entreprises sociales bruxelloises

Coopus : Prise de participation équivalente aux parts de coopérateurs :

- Min 10 coopérateurs (travailleurs ou non)
- Max 150.000€
- Min 5 ans (avec souplesse)
- Sortie par rachat de parts : valeur nominale + indexation + possibilité de rendement max de 2%
- Les statuts doivent prévoir d'accueillir ce type d'investisseur
- Représentation en AG, mais pas dans le CA sauf si demande expresse

Citizen us :

- Prêt subordonné, sans caution solidaire
- Max 100.000€

- Prévu jusqu'ici pour ILDE et EI → l'agrément Entreprise Sociale bruxelloise sera nécessaire mais pas encore d'instruction concernant un volet insertion

Rise up :

- Fonds d'amorçage, avec caution solidaire
- Max 100.000€

c) **Crédal/Hefboom : crédit solidaire**

www.credal.be

<https://hefboom.be/>

i. Crédit solidaire : à destination des projets/entreprises sociales

- Crédal seul ou en cofinancement
- De 5.000 à plusieurs x 100.000€
- Durée de remboursement et taux : selon la pertinence du projet, la capacité de remboursement, le profil de risque

<https://credal.be>

<https://hefboom.be/financiering/>

ii. Crédal microcrédit: destiné à l'achat de parts par les travailleurs coopérateurs

- Max 15.000€/travailleur et par budget du ménage
- 4 ans
- Taux : 4.5%

<https://www.credal.be/credit/-microcredit-cta>

d) **Appel public à l'épargne, en direct ou via une plateforme**

Encadré par une réglementation assez stricte lorsque les montants sont importants, l'investissement citoyen peut prendre plusieurs formes : actions, obligations, prêts. L'appel public à l'épargne, lorsqu'il est pertinent, est un excellent moyen de communication et de mobilisation autour de l'entreprise. Selon les cas, l'accès au Tax shelter (mesure fédérale : réduction d'impôt de 15% du montant investi pour les start up) peut s'avérer un bon incitant.

Quelques exemples :

Lita.co : investissement de particuliers dans les entreprises durables <https://be.lita.co/>

Change – Credal social innovation fund : fonds d'investissement en capital à fort impact social
<https://changefund.social/fr/>

Growfunding Bruxelles : crowdfunding social, pour des projets ayant un impact positif sur la société <https://growfunding.be/fr/bxl/page/social-crowdfunding>

Crowd'in : qui propose à la fois du don et du prêt <https://www.crowdin.be/a-propos>

Renseignements sur le financement participatif : www.financite.be - <https://www.fsma.be>

e) Parmi les investisseurs privés, **Transfund** est un fonds spécifiquement dédié aux reprises :
Accompagnement du repreneur + prise de participation

Entreprise à reprendre :

- < 20 personnes ETP
- Rentable et cash flow positif
- Reprise entre 300.000 et 2M€
- Tous secteurs sauf Horeca et immobilier

Participation :

- 35 à 50% du montant, mais restent minoritaires
- Participation au CA et conseil de direction – accompagnement/compétences
- Après remboursement du financement bancaire, vente des parts au repreneur
- Valorisation : définie au départ par convention (+/- lucratif pour Transfund)

www.transfund.be

4) AUTRES

Exonération partielle du précompte professionnel pour les starters

<https://www.1819.brussels/fr/subsides/exoneration-partielle-du-precompte-professionnel-pour-les-starters>

Fonds bruxellois de garantie :

Demande de garantie soit en direct, soit, le plus souvent, via l'organisme bancaire prêteur.

<http://www.fondsbruxelloisdegarantie.be/>

Réduction groupe-cible « premiers engagements »

S'il s'agit d'une création d'entreprise, la réduction de cotisations patronales dues à la sécurité sociale lors de l'engagement de premiers travailleurs (mesure fédérale) peut entrer en ligne de compte.

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=668>